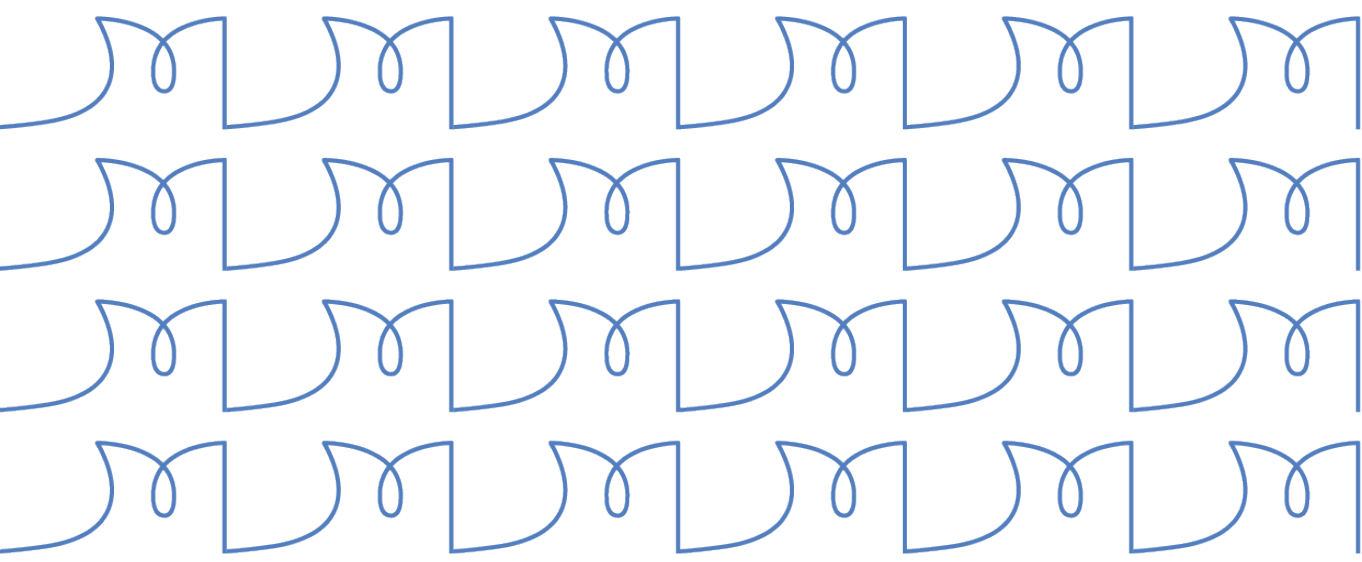




**Pôle international
de la marionnette**
www.marionnette.com

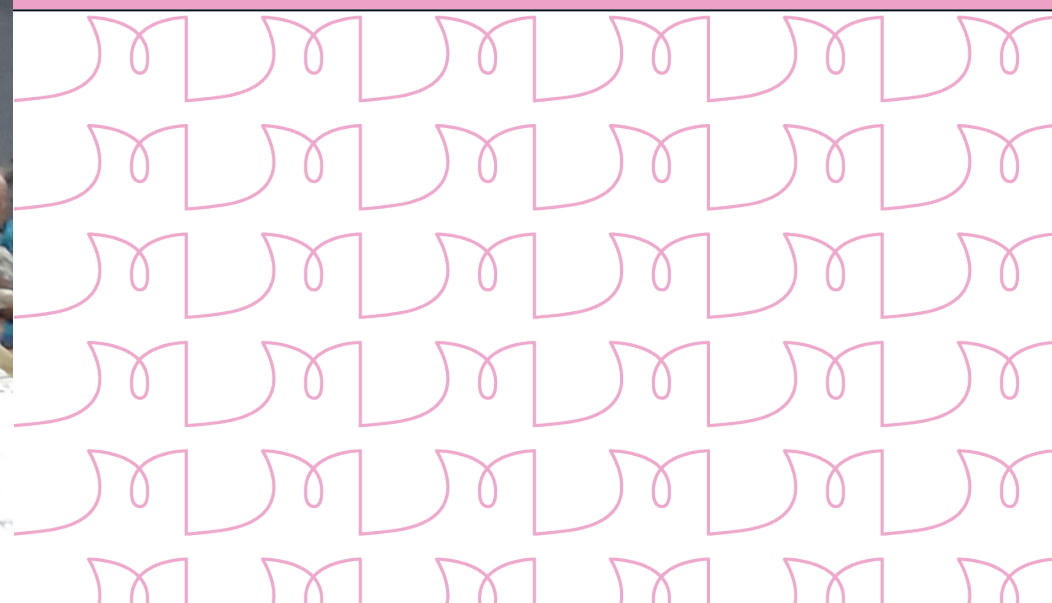


RÉSIDENCES

Création - Tremplin - Crèche - Recherche

2025/2026

**Appel à candidatures
du 14 avril
au 25 mai 2025**



En tant qu'acteur majeur du monde de la marionnette, le Pôle International de la Marionnette – Jacques Félix s'engage à l'échelle nationale et internationale dans le soutien à la création artistique et à la recherche.

A travers son programme de résidences, le Pôle souhaite soutenir la création et la production d'œuvres portées par des artistes marionnettistes, accompagner les diplômé·es de l'École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette – Margareta Niculescu (ESNAM) dans leurs premiers pas professionnels, permettre aux artistes de créer et expérimenter dans une dynamique « recherche-crédation » notamment par le biais du concept de « crèche artistique », encourager la recherche fondamentale, accompagner les pédagogues qui désirent consolider l'assise théorique et scientifique de leur enseignement et, enfin, renforcer les liens entre les communautés de la recherche et celles de la création.

Par ce biais, le Pôle permet de rendre visible la présence d'artistes marionnettistes et de chercheur·euses en installant une permanence artistique de la marionnette dans la ville et sur le territoire.

Au cœur du Pôle, l'ESNAM croise en permanence la recherche, l'expérimentation et la formation. La formation d'acteur-marionnettiste qui y est délivrée est ainsi nourrie de cette réflexion continue sur les arts de la marionnette, de ces échanges et de ces croisements.

Le Pôle propose 4 dispositifs d'accueil en résidence :

Les résidences de **Crédation**

Les résidences **Tremplin**

Les résidences en **Crèches**

Les résidences de **Recherche**



CALENDRIER ET MODALITÉS DE SÉLECTION

L'appel à candidatures est ouvert du 14 avril au 25 mai 2025.

Les dossiers seront étudiés et choisis par un comité composé de l'équipe permanente du Pôle.

L'annonce des projets sélectionnés aura lieu **fin juin**.

Ces accueils en résidence seront formalisés par une convention précisant les modalités d'accueil et les engagements de l'équipe artistique ou du·de la chercheur·euse et ceux du Pôle.

Une compagnie peut candidater à plusieurs appels, mais ne pourra bénéficier de plus d'un accueil en résidence.



Pôle international
de la marionnette
Jacques Félix

Résidence de Création



Collectif Toter Winkel, création « DIE HAUT, Plus que nu » (2022)

Les résidences de Création ont vocation à accompagner la création et la production d'œuvres portées par des artistes marionnettistes aux esthétiques, langages et adresses variés.

A qui s'adresse ce dispositif ?

La résidence de Création est destinée **aux professionnel·les réalisant une création dans le champ des arts de la marionnette**. La discipline peut être explorée dans toutes ses composantes, toutes ses dimensions et tous ses croisements avec les autres arts.

Elle est destinée à les accompagner à différentes étapes de la création ; qu'il s'agisse d'écriture, de recherche au plateau, de création lumière/son, de construction, ou de répétition.

Conditions et modalités d'accueil

Le projet devra obligatoirement être porté par une **structure juridique professionnelle**, à jour de ses obligations sociales.

L'accueil en résidence pourra avoir lieu **entre octobre 2025 et juillet 2026**.

L'accueil pourra durer 1 à 2 semaines (10 jours travaillés maximum, hors week-end et jours fériés) en fonction de la disponibilité des espaces, de la spécificité du projet artistique et de ses besoins techniques.

Le Pôle mettra à disposition de l'équipe accueillie des espaces scéniques de répétition et/ou de construction :

- Dans le cas d'une résidence de **construction dans les ateliers de l'ESNAM**, le travail s'effectuera sous la supervision du responsable des ateliers.
L'équipe devra être autonome pour l'utilisation des machines, et devra obligatoirement se munir de ses propres équipements de protection individuelle (EPI).
Les matériaux et consommables nécessaires à la construction resteront à sa charge.
- Dans le cas d'une résidence **dans les espaces scéniques de l'ESNAM** (Théâtre, Blackbox, SE1), l'installation s'effectuera sous la supervision du régisseur général de l'ESNAM.
L'équipe devra être autonome pour la régie pendant toute la durée de la résidence.
- Dans le cas d'une résidence **dans le Studio**, l'équipe devra être autonome pour l'installation et pour la régie pendant toute la durée de la résidence.

D'une manière générale, au-delà du matériel technique, des machines et du mobilier disponibles dans chacun des espaces, tout autre besoin restera à la charge de l'équipe accueillie.

Un temps de rencontre avec les étudiant·es de l'ESNAM pourra être organisé : présentation du projet ou restitution.

En cas de restitution, la compagnie et le Pôle pourront conjointement envisager de l'ouvrir au public.

Le Pôle couvrira les frais de résidence selon les modalités suivantes (les montants s'entendent HT) :

- Un soutien financier fléché sur la rémunération (équivalent au coût employeur de 2 services de répétition par jour de résidence et par personne, selon les minima de la CCNEAC*).
- Les frais de repas (sur la base d'un défraiement repas par jour de résidence et par personne, selon le barème des indemnités de la CCNEAC*).
- Une prise en charge forfaitaire des frais de transport (à hauteur maximale de 150€ par personne, dans la limite de 600 € pour l'ensemble de l'équipe - sur présentation de justificatifs).
- La prise en charge en direct de l'hébergement, le Pôle privilégiera un hébergement disposant d'une cuisine.

* à titre indicatif, au 14/04/2025 :

- rémunération d'un service de répétition de 4 heures : 61,05 € bruts soit env. 96,50 € coût employeur ;

- défraiement repas : 20,70 €.

Espaces de travail et disponibilités

Présentation des espaces, caractéristiques, matériel technique et mobilier disponibles, périodes de disponibilités : [document de présentation \(PDF\)](#).

Candidature pour une résidence de Création

Nous vous invitons à compléter le [formulaire en ligne](#) et à joindre les pièces indiquées.

RENSEIGNEMENTS / INFORMATIONS / CONTACTS

Cathy Wojeez +33 (0)3 24 33 72 67 / cathy.wojeez@marionnette.com

Simon Faurie +33 (0)3 24 59 99 88 / simon.faurie@marionnette.com



Résidence Tremplin



Raphaël Dupuy, diplômé 13^e promotion ESNAM (2025)

Les résidences Tremplin ont vocation à soutenir l'insertion des jeunes diplômé-es de l'ESNAM en leur permettant de développer leurs premiers projets professionnels.

A qui s'adresse ce dispositif ?

La résidence Tremplin s'adresse aux **diplômé-es de l'ESNAM dans les 3 années qui suivent l'obtention de leur diplôme**, réalisant une création dans le champ des arts de la marionnette.

La discipline peut être explorée dans toutes ses composantes, toutes ses dimensions et tous ses croisements avec les autres arts.

Elle est destinée à les accompagner à différentes étapes de la création ; qu'il s'agisse d'écriture, de recherche au plateau, de création lumière/son, de construction, ou de répétition.

Conditions et modalités d'accueil

Le projet devra obligatoirement être porté par une **structure juridique professionnelle**, à jour de ses obligations sociales.

L'accueil en résidence pourra avoir lieu **entre octobre 2025 et juillet 2026**.

L'accueil pourra durer 1 à 2 semaines (10 jours travaillés maximum, hors week-end et jours fériés) en fonction de la disponibilité des espaces, de la spécificité du projet artistique et de ses besoins techniques.

Le Pôle mettra à disposition de l'équipe accueillie des espaces scéniques de répétition et/ou de construction :

- Dans le cas d'une résidence de **construction dans les ateliers de l'ESNAM**, le travail s'effectuera sous la supervision du responsable des ateliers.
L'équipe devra être autonome pour l'utilisation des machines, et devra obligatoirement se munir de ses propres équipements de protection individuelle (EPI).
Les matériaux et consommables nécessaires à la construction resteront à sa charge.
- Dans le cas d'une résidence **dans les espaces scéniques de l'ESNAM** (Théâtre, Blackbox, SE1), l'installation s'effectuera sous la supervision du régisseur général de l'ESNAM.
L'équipe devra être autonome pour la régie pendant toute la durée de la résidence.
- Dans le cas d'une résidence **dans le Studio**, l'équipe devra être autonome pour l'installation et pour la régie pendant toute la durée de la résidence.

D'une manière générale, au-delà du matériel technique, des machines et du mobilier disponibles dans chacun des espaces, tout autre besoin restera à la charge de l'équipe accueillie.

Un temps de rencontre avec les étudiant-es de l'ESNAM pourra être organisé : présentation du projet ou restitution.

En cas de restitution, la compagnie et le Pôle pourront conjointement envisager de l'ouvrir au public.

Le Pôle couvrira les frais de résidence selon les modalités suivantes (les montants s'entendent HT) :

- Un soutien financier fléché sur la rémunération (équivalent au coût employeur de 2 services de répétition par jour de résidence et par personne, selon les minima de la CCNEAC*).
- Les frais de repas (sur la base d'un défraiement repas par jour de résidence et par personne, selon le barème des indemnités de la CCNEAC*).
- Une prise en charge forfaitaire des frais de transport (à hauteur maximale de 150€ par personne, dans la limite de 600 € pour l'ensemble de l'équipe - sur présentation de justificatifs).
- La prise en charge en direct de l'hébergement, le Pôle privilégiera un hébergement disposant d'une cuisine.

* à titre indicatif, au 14/04/2025 :

- rémunération d'un service de répétition de 4 heures : 61,05 € bruts soit env. 96,50 € coût employeur ;

- défraiement repas : 20,70 €.

Espaces de travail et disponibilités

Présentation des espaces, informations techniques, conditions d'accès et d'utilisation, périodes de disponibilités : [document de présentation \(PDF\)](#).

Candidature pour une résidence Tremplin

Nous vous invitons à compléter le [formulaire en ligne](#) et à joindre les pièces indiquées.

RENSEIGNEMENTS / INFORMATIONS / CONTACTS

Cathy Wojeez +33 (0)3 24 33 72 67 / cathy.wojeez@marionnette.com

Simon Faurie +33 (0)3 24 59 99 88 / simon.faurie@marionnette.com



Pôle international
de la marionnette
Jacques Félix

Résidence en Crèche



Compagnie NoMORP, création « Habiter chez soi » (2024), © Hervé Dapremont

La crèche artistique est un concept inédit en France, fruit d'une coopération unique entre le Pôle et plusieurs acteurs de la petite enfance : CAF des Ardennes, crèches et multi-accueils du territoire. Il s'agit d'une opportunité offerte aux artistes de créer et d'expérimenter au contact des enfants, dans une dynamique de « recherche – création ». C'est aussi l'occasion pour les tout-petits, les éducateurs et les familles, de toucher la matière au plus près et de développer dès le plus jeune âge un goût pour l'art nécessaire au développement cognitif.

A qui s'adresse ce dispositif ?

La résidence en Crèche s'adresse aux **professionnel·les réalisant une création dans le champ des arts de la marionnette pour les enfants de 0 à 3 ans.**

La discipline peut être explorée dans toutes ses composantes, toutes ses dimensions et tous ses croisements avec les autres arts.

Conditions et modalités d'accueil

Le projet devra obligatoirement être porté par une structure juridique professionnelle, à jour de ses obligations sociales.

L'accueil en résidence pourra avoir lieu **entre janvier et juillet 2026.**

L'accueil aura lieu sur 2 semaines, consécutives ou non (10 jours travaillés maximum, hors week-end et jours fériés) en fonction des disponibilités des crèches, de la spécificité du projet artistique et de ses besoins.

L'équipe artistique sera composée de **4 personnes maximum.**

En dialogue avec ses partenaires, le Pôle mettra à disposition de l'équipe accueillie des espaces au sein d'une crèche ou d'un multi-accueil du territoire.

L'équipe artistique devra être autonome en termes de technique. Aucun matériel technique (son, lumière, vidéo...) ne pourra être mis à disposition.

L'équipe artistique devra :

- Être présente à la crèche pour **travailler sur sa création et mener des ateliers avec les enfants sous forme d'expérimentation** (manipulation de matériaux, jeux lumière/ombre, corps/danse) ;
- Intégrer **une interaction par jour avec les enfants** (à partir du milieu de la première semaine) ;

- Proposer en fin de résidence au moins **une présentation (restitution, atelier parent-enfant, etc.)** pour les enfants, les parents et les professionnel·les de la crèche ;
- Laisser **une trace pour chaque enfant** : souvenir sous forme de dessin, audio, prototype qui sera reproduit avec les personnes de la crèche etc... ;
- Accepter d'être filmée ou enregistrée.

Le Pôle couvrira les frais de résidence selon les modalités suivantes (les montants s'entendent HT) :

- Un soutien financier fléché sur la rémunération (équivalent au coût employeur de 2 services de répétition par jour de résidence et par personne, selon les minima de la CCNEAC*).
- Les frais de repas (sur la base d'un défraiement repas par jour de résidence et par personne, selon le barème des indemnités de la CCNEAC*).
- Une prise en charge forfaitaire des frais de transport (à hauteur maximale de 150€ par personne, dans la limite de 600 € pour l'ensemble de l'équipe - sur présentation de justificatifs).
- La prise en charge en direct de l'hébergement, le Pôle privilégiera un hébergement disposant d'une cuisine.

* à titre indicatif, au 14/04/2025 :

- rémunération d'un service de répétition de 4 heures : 61,05 € bruts soit env. 96,50 € coût employeur ;
- défraiement repas : 20,70 €.

Candidature pour une résidence en Crèche

Nous vous invitons à compléter le [formulaire en ligne](#) et à joindre les pièces indiquées.

RENSEIGNEMENTS / INFORMATIONS / CONTACTS

Cécile Purière +33 (0)3 24 59 70 62 / cecile.puriere@marionnette.com



Pôle international
de la marionnette
Jacques Félix

Résidence de Recherche



Centre de Documentation et des Collections

Le Pôle met en œuvre un programme de soutien à la recherche, étroitement lié au monde universitaire national et international, fondé sur les notions d'hospitalité et d'accompagnement pour encourager les chercheur-ses, enseignant-es-chercheur-ses et artistes dans l'élaboration et le partage de nouveaux corpus de connaissances dans le domaine des arts de la marionnette.

A qui s'adresse ce dispositif ?

La résidence de Recherche s'adresse à toute **personne menant un projet de recherche avec un objectif de publication** (article, thèse, mémoire ...). Une attention sera portée aux candidatures de jeunes chercheur-euses en doctorat et aux intervenant-es de l'ESNAM qui souhaiteraient engager des recherches susceptibles d'enrichir leur enseignement.

Les candidatures seront sélectionnées en fonction de l'intérêt présenté par la recherche, de l'aspect inédit de son sujet, de ses objectifs scientifiques et/ou artistiques et de la méthodologie mise en œuvre. L'existence, au Centre de Documentation et des Collections, de ressources en lien avec le projet de recherche sera également pris en compte.

Conditions et modalités d'accueil

L'accueil en résidence pourra avoir lieu **entre janvier et juillet 2026**.

L'accueil devra s'étendre sur une durée d'au moins deux semaines.

Le Pôle accueillera le-la résident-e dans son Centre de Documentation et des Collections du lundi au vendredi de 13h à 17h. Le-la résident-e bénéficiera des ressources disponibles, d'un accueil personnalisé par l'équipe de la documentation et d'éventuelles mises en contact avec les partenaires du Pôle.

Le Pôle participera aux frais de résidence selon les modalités suivantes (les montants s'entendent HT) :

- Le versement d'une bourse forfaitaire d'un montant de 1 500 € sous forme de droits d'auteurs. Elle peut également faire l'objet d'une facturation par le-la chercheur-euse si son statut le lui permet.
- La prise en charge en direct de l'hébergement par la mise à disposition d'une chambre individuelle dans l'appartement à partager avec les artistes/intervenant-es accueilli-es au Pôle.

Le-la résident-e s'engage à déposer au Centre de Documentation et Collections un exemplaire du résultat de son travail de recherche.

Un temps de rencontre avec les étudiant.es de l'ESNAM pourra être organisé pour leur présenter votre sujet de recherche et échanger à ce propos (à convenir conjointement avec le Pôle).

Résidences documentaires

Certaines candidatures non retenues pour l'accueil en résidence de Recherche ou dont la finalité n'est pas une publication, pourront être réorientées vers des résidences documentaires, non assorties de bourses et sans durée minimum. Les résident-es auront accès aux ressources disponibles au Centre de Documentation et Collections sur les horaires d'ouverture de celui-ci et seront hébergé.es à l'appartement loué par le Pôle.

Il pourra leur être proposé de rencontrer de manière informelle les étudiant.es de l'ESNAM et l'équipe du Pôle si le comité de sélection estime qu'un tel échange est pertinent pour les étudiant-es comme pour les chercheur-euses.

Il est également possible de candidater aux résidences documentaires tout au long de l'année. Il vous suffit de transmettre votre CV, une description de votre sujet de recherche, les dates souhaitées et de nous indiquer les documents que vous souhaitez consulter à l'adresse : infodoc@marionnette.com

Centre de Documentation et des Collections

Présentation du lieu et des fonds disponibles : [document de présentation \(PDF\)](#).

Candidature pour une résidence de Recherche

Nous vous invitons à compléter le [formulaire en ligne](#) et à joindre les pièces indiquées.

RENSEIGNEMENTS / INFORMATIONS / CONTACTS

Anaïs Britton +33 (0)3 24 33 72 68 / anaïs.britton@marionnette.com
Centre de documentation +33 (0)3 24 33 72 56 / infodoc@marionnette.com



Pôle International de la Marionnette
7 place Winston Churchill
F-08000 Charleville-Mézières

contact@marionnette.com
+33 (0)3 24 33 72 50

www.marionnette.com